



Règlement modifiant la rémunération du président et des autres membres de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÈGLEMENT NUMÉRO 104-4

Séance du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne Mascouche, tenue le 22 février 2016, à laquelle sont présents : Michel Morin président, Don Monahan vice-président, Mme Louise Forest administratrice, M. Paul Asselin, administrateur et M. Luc Legris, secrétaire-trésorier.

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. chapitre T-11.001);

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance tenue le 17 décembre 2015 ;

QU'IL soit statué et ordonné par règlement de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, et il est, par le présent règlement, statué et ordonné comme suit :

Il est proposé par :

Appuyé par :

QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 104 et ses amendements établissant la rémunération des membres de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche est modifié de la façon prévue au présent règlement ;

ARTICLE 2 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

ARTICLE 3 :

Le paragraphe suivant est ajouté après l'article 5 :

Pour chaque présence à une séance du conseil d'administration, le membre substitut reçoit une rémunération de cent-soixante (160) dollars(\$).

ARTICLE 4 :

Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, le conseil verse à chacun des membres une allocation de dépenses égale à la moitié de leur rémunération;

ARTICLE 5 :

Les rémunérations et allocations de dépenses prévues au règlement seront limitées aux maxima prévus par la Loi sur le traitement des élus municipaux;

ARTICLE 6 :

Les rémunérations prévues au présent règlement sont indexées selon la formule mentionnée au règlement 104 et ses amendements ;

ARTICLE 7 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Terrebonne, le 22 février 2016.

Le président,



Michel Morin

Le secrétaire-trésorier,



Luc Legris